






COMPTE-RENDU		OBJET
1	INTRODUCTION	
1.1	Accueil des membres, mot de bienvenue et vérification du quorum (art.107-1 : 4 membres minimum, qu'ils aient le droit de vote ou non)	Constat
	<p>Ouverture de la séance à 16h30. Nous avons le quorum.</p> <p>Membres présents via TEAM : Katie Dubois, Vincent Racicot, Andréanne Parent (départ à 17h), Sébastien Barbeau (départ à 17h), Nicolas Mailhot, Andréa Lauzon Amyot et Josée Tremblay.</p> <p>Membres absents : Alexandra Desbiens et Alexandra Drouin.</p> <p>Tour de table pour se présenter et explications du fonctionnement par Mme Tremblay.</p>	
1.2	Accueil des visiteurs, s'il y en a.	Accueil
	Aucun visiteur	
1.3	Accueil du public, s'il y en a.	Accueil
	Aucun public	
2	QUESTIONS DU PUBLIC (selon le cas)	Information
	Aucune	
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	Adoption
	<p>Proposé par Mme Dubois et secondé par Mme Lauzon Amyot.</p> <p>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et sans ajout.</p>	CE 156-21/22-01

Note :

Ces documents vous ont été acheminés et sont à apporter pour la séance.


4	LECTURE, ADOPTION ET SUIVI S'IL Y A LIEU DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 juin 2021 	Adoption
	Proposé par Mme Dubois et secondé par Mme Parent. Adopté à l'unanimité. Aucun suivi.	CE 156-21/22-02
5	POINTS D'APPROBATION OU D'ADOPTION	
5.1	Présidence et vice-présidence	Adoption
	Mme Parent propose Mme Dubois à la présidence du conseil d'établissement. Mme Lauzon Amyot appuie. Mme Dubois accepte le rôle de présidente du conseil d'établissement. Adopté à l'unanimité.  Mme Parent se propose à la vice-présidence du conseil d'établissement. Mme Dubois appuie. Adopté à l'unanimité.	CE 156-21/22-03
5.2	Secrétariat (procès-verbaux)	Adoption
	Mme Dubois propose que le rôle de secrétaire soit attribué à tour de rôle durant l'année scolaire. Le tout est appuyé par Mme Parent. Adopté à l'unanimité. Pour la présente réunion, il est statué que M Racicot agira à titre de secrétaire.	CE 156-21/22-04
5.3	Calendrier des réunions 2021-2022 	Adoption
	Les différentes dates proposées sont nommées aux membres du conseil d'établissement (23 novembre, 15 février, 12 avril, 7 juin). Il est décidé que les rencontres commenceront à 16h30. Proposé par M Mailhot, appuyé par Mme Lauzon Amyot. Adopté à l'unanimité.	CE 156-21/22-05
5.4	Budget du conseil d'établissement	Adoption
	Mme Tremblay précise qu'un montant de 855\$ est disponible pour 2021-2022 et qu'il revient au conseil d'établissement de décider de son utilisation.  Mme Tremblay propose que le budget serve à acheter quelques grignotines pour les membres lorsque les rencontres auront lieu en présentiel. M. Racicot pourra rester à l'école lors des rencontres	CE 156-21/22-06


Note :

 Ces documents vous ont été acheminés et sont à apporter pour la séance.


	<p>virtuelles, afin d'accompagner les élèves durant les réunions du C.E. (si les élèves membres désirent rester à l'école). Si tel est le cas, un repas leur sera fourni.</p> <p>Il est aussi proposé, au même titre que l'an dernier, que le montant résiduel puisse servir à la fin de l'année pour soutenir certaines activités pour les élèves, notamment les activités des finissants.</p> <p>Proposé par Mme Parent, appuyé par Mme Lauzon Amyot.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	
5.5	Utilisation des locaux	Approbation
	<p>Il n'est pas prévu que l'école loue des locaux cette année à des partenaires externes. Advenant le cas qu'il y aurait une demande quelconque, cette décision pourrait être révisée par le conseil d'établissement.</p> <p>Proposé par Mme Lauzon Amyot, appuyé par Mme Dubois.</p> <p>Approuvé à l'unanimité.</p>	CE 156-21/22-07
5.6	Activités et sorties éducatives qui seront réalisées en cours d'année	Approbation
	<p>Le conseil d'établissement décide de préapprouver les sorties scolaires effectuées sur les heures de cours. Il est par contre demandé qu'un suivi des activités réalisées soit fait chaque séance.</p> <p>Un montant maximal de 20\$ pourra être chargé pour l'année scolaire aux parents du Parcours et de la Trajectoire. Pour le secteur régulier, les frais liés aux sorties, par exemple pour le cours d'activités sportives, sont déjà inclus dans les frais chargés aux élèves.</p> <p>Proposé par Mme Lauzon Amyot, appuyé par Mme Dubois.</p> <p>Approuvé à l'unanimité.</p>	CE 156-21/22-08
5.7	Renouvellement de la demande de dérogation pour Boudreau régulier	Approbation
	<p>Mme Tremblay présente la lettre de renouvellement et la grille matière. Le conseil d'établissement approuve la demande de renouvellement de dérogation pour le secteur Boudreau régulier ainsi que la grille-matière déposée.</p> <p>Proposé par Mme Dubois, appuyé par M Racicot.</p> <p>Approuvé à l'unanimité.</p>	CE 156-21/22-09


Note :

 Ces documents vous ont été acheminés et sont à apporter pour la séance.


6.	POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU DE CONSULTATION	
6.1	Formations obligatoires pour les membres du conseil d'établissement (visionnement des capsules et lecture des fiches) : <a href="https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire">https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire</a>	Information
	Mme Tremblay mentionne que cette formation est la même que l'année dernière et qu'elle s'adresse donc plus particulièrement aux nouveaux membres. Il est convenu avec les membres que chacun a la responsabilité de son propre processus de formation (lecture des fiches et visionnement des capsules).	
6.2	Portrait de l'organisation scolaire de l'automne 2021	Information
	La direction précise la clientèle au 1 <sup>er</sup> septembre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes régulier : 136 (incluant les EHDAA jusqu'à 21 ans)</li> <li>• Adultes régulier : 152</li> <li>• Adaptation scolaire : 16</li> <li>• Concomitance avec les cégeps Limoilou et Garneau (1 groupe fusionné et inclus dans nos autres chiffres, majoritairement du secteur jeunes) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 7 élèves Limoilou</li> <li>○ 12 élèves Garneau</li> </ul> </li> </ul>	
6.3	Règles de régie interne du conseil d'établissement 	Information
	Dépôt des règles de régie interne aux membres du conseil d'établissement. La direction précise que ces règles sont pérennes et, de ce fait, qu'il n'est pas nécessaire de revisiter le document chaque année.	
6.4	Motivaction Jeunesse et mesure 15028	Information
	L'école recevra un peu plus de 50 000\$ pour la mesure 15028. Cela permettra, entre autres, de poursuivre le partenariat avec Motivaction Jeunesse et de faire vivre aux élèves de belles activités à prix modiques. L'intervenant en place demeure Mathieu Savard.	
6.5	Activités de l'école	Information

Note :

 Ces documents vous ont été acheminés et sont à apporter pour la séance.

	M Racicot fait état des activités parascolaires tenues dans l'école au cours des dernières semaines. Il est nommé que l'obligation d'être double vacciné complique le recrutement des élèves.	
6.6	Suivis divers en lien avec le contexte de pandémie	Information
	Mme Tremblay mentionne que l'on doit suivre les consignes concernant le FGA (sauf pour Le Parcours). Elle fait état des différentes règles mises en place. L'unité mobile de vaccination viendra à l'école pour une deuxième fois lors de la première semaine d'octobre.	
6.7	Plan de relance pour la réussite éducative (mesure 15021) 	Information
	Mme Tremblay précise que le ministère a reconduit des sommes pour soutenir la réussite éducative de nos élèves. Elles viendront principalement financer des services d'orthopédagogie.	
6.8	Suivis divers de notre membre parent	Information
	Mme Dubois fait état des récentes discussions du comité EHDAA et du conseil d'administration du centre de services.	
6.9	Autres points d'information de la direction ou du personnel (s'il y a lieu)	Information
	M Racicot demande s'il est possible de redonner l'accès aux micro-ondes de la cafétéria pour les élèves. Mme Tremblay précise que l'interdiction d'utiliser les micro-ondes est une directive du Centre de services scolaire de la Capitale. Elle fera tout de même un suivi pour valider.	
7.	<b>COURRIER (s'il y a lieu)</b>	
	Aucun courrier reçu	
8.	<b>Autres sujets, s'il y a lieu :</b>	Information /discussion
8.1	Aucun	Information
9.	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>	Adoption
	M. Mailhot propose la levée de la séance à 18h24, appuyé par M Racicot. Adopté à l'unanimité.	CE 156-21/22-10


Note :

 Ces documents vous ont été acheminés et sont à apporter pour la séance.

*Katie Dubois, présidente*

*Josée Tremblay, directrice*

Note :

 Ces documents vous ont été acheminés et sont à apporter pour la séance.